



## Circulaire 8066

du 22/04/2021

Obligation de DIMONA et DMFA des élèves en stage durant leur cursus scolaire

### DIMONA et DMFA

Cette circulaire abroge et remplace les circulaires : 7499 et 7628 (addendum)

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	à partir du 01/01/2021
Documents à renvoyer	non

Information succincte	Application d'une disposition du fédéral imposant aux établissements scolaires la mise en œuvre d'une DIMONA et d'une DMFA pour l'ensemble des stages
-----------------------	---

Mots-clés	DIMONA/DMFA – élèves/étudiants en stages
-----------	--

## Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
<b>Wallonie-Bruxelles Enseignement</b>	Secondaire ordinaire
<b>Ens. officiel subventionné</b>	Secondaire spécialisé
<b>Ens. libre subventionné</b> Libre confessionnel Libre non confessionnel	Promotion sociale secondaire Promotion sociale supérieur
	Ecoles supérieures des Arts Hautes Ecoles Universités

## Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants :

- Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)
- Le service général du Pilotage des écoles et des CPMS
- Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)

Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution :

- Les Vérificateurs
- Les Préfets et Directeurs coordonnateurs de zone
- Les Délégués et Commissaires du Gouvernement auprès des Hautes Ecoles, des ESA et universités
- L'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES)
- Les organisations syndicales

## Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, Lise-Anne HANSE, Administratrice générale

## Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
Gaétane CAMBIER	Service général de l'Enseignement secondaire ordinaire – Direction Relations Ecoles-Monde du travail- Service Stages, Conventions sectorielles, CEFA, Site « monmetiermonavenir »	02 362 57 02 Gaetane.cambier@cfwb.be
Thierry MEUNIER	Service général de l'Enseignement tout au long de la vie - Direction de l'Enseignement de Promotion sociale	02/690 85 15 thierry.meunier@cfwb.be
Pierre DANGRE	Service général de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique – Direction de l'Enseignement supérieur	02/690 88 18 Pierre.dangre@cfwb.be

## Important

### Nouvelle législation fédérale

#### Obligation de déclaration à l'ONSS et de couverture en Accidents du travail des élèves/étudiants stagiaires

La présente circulaire porte à votre connaissance et attire votre attention sur une évolution importante de la législation fédérale en matière sociale.

**Au vu de l'actualité récente de la crise sanitaire et de ses lourdes conséquences sur l'organisation des cours et stages dans l'enseignement, le Comité de gestion de l'Agence fédérale des Risques professionnels (FEDRIS) a convenu en concertation avec le secteur d'accorder aux établissements d'enseignement une dispense à titre exceptionnel concernant les déclarations Dimona pour l'année scolaire/académique 2020 (2ème semestre de l'année scolaire 2019-2020) et l'année scolaire/académique 2020-2021, en ce qui concerne les stagiaires non rémunérés qui effectuent des prestations de travail dans le cadre de leur formation scolaire. La déclaration Dimona sera à nouveau d'application pour ces stagiaires dès l'année scolaire/académique 2021-2022.**

En effet, par une loi fédérale du 21 décembre 2018 portant des dispositions diverses en matière sociale, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'Etat belge a étendu aux « personnes effectuant un travail dans le cadre d'une formation pour un travail rémunéré », en ce compris **les élèves/étudiants effectuant ce travail dans le cadre d'un programme d'enseignement aboutissant à la délivrance d'un diplôme<sup>1</sup>** :

1. La couverture en matière d'accidents du travail (cette extension a précédemment existé entre 2004 et 2017) ;
2. L'obligation de déclaration immédiate de l'emploi.

L'arrêté royal du 29 juillet 2019 portant exécution de la section 1<sup>ère</sup> du chapitre 2 de la loi du 21 décembre 2018 portant des dispositions diverses en matières sociales concernant les 'petits statuts' a, dans ce cadre, assimilé **les pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement et les établissements aux employeurs en la matière.**

#### OBLIGATION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Par conséquent, suite à la suspension énoncée ci-dessus, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021:

1. **Chaque établissement envoyant des élèves/étudiants en stage incluant une activité pratique<sup>2</sup> doit disposer d'une assurance les couvrant en matière d'accidents du travail**, dans les limites fixées par la loi du 21 décembre 2018 et son arrêté d'exécution.

---

<sup>1</sup> Une liste complète des stagiaires concernés est disponible sur le site Internet de l'Agence fédérale des Risques professionnels : [https://fedris.be/fr/professionnel/secteur-prive/legislation-jurisprudence#h2\\_2](https://fedris.be/fr/professionnel/secteur-prive/legislation-jurisprudence#h2_2)

<sup>2</sup> Cf. *Ibid.*

2. Tout pouvoir organisateur d'un établissement d'enseignement ou l'établissement s'il dispose d'une personnalité juridique propre (cf. point 3, b) page 3 de la circulaire) doit, pour chaque élève ou étudiant(e) effectuant un stage tel que visé ci-dessus, **effectuer une déclaration DIMONA auprès de l'ONSS.**

Vous trouverez davantage d'informations pratiques dans le document établi par FEDRIS que vous trouverez en annexe à la présente circulaire.

J'attire votre attention sur le fait que sont également concernés les stages effectués à l'étranger.

### **1. Quels élèves/étudiants sont concernés ?**

Sont concernés **tous les élèves/étudiants effectuant un stage pratique dans le cadre de leur formation.**

Ne sont pas concernés :

- Les élèves/étudiants impliqués dans des activités facultatives indépendantes du programme d'études ;
- Les élèves/étudiants dont l'activité à l'extérieur de l'établissement n'inclut **aucune** activité pratique (par exemple : simples visites, cours éventuellement suivis à l'extérieur, etc.) ;
- Les élèves/étudiants exerçant un travail rémunéré sous contrat de travail (qui faisaient déjà l'objet de dispositions d'effet similaire et dont le statut existant n'est pas modifié).

### **2. S'assurer est-il obligatoire ? Si oui, quelle est la couverture nécessaire ?**

**Oui, étant assimilé à un employeur, le pouvoir organisateur ou l'établissement a l'obligation de contracter une assurance en matière d'accidents du travail.** Cette assurance ne se confond pas avec celle des membres du personnel subventionnés par la Communauté française, ni avec celle des membres du personnel recrutés sur fonds propres dans l'enseignement subventionné.

**La couverture est une couverture spécifique, adaptée à la situation des stagiaires (qui – contrairement aux travailleurs – ne perçoivent pas de rémunération).**

Cette couverture recoupe cependant sur certains points une couverture en matière d'accidents corporels, de même que les dispositions qui étaient applicables aux stagiaires entre 2004 et 2017. Il est donc tout à fait possible que les polices d'assurances de vos pouvoirs organisateurs couvrent déjà ce risque, ou puissent être adaptées facilement.

**Il est recommandé à chaque pouvoir organisateur ou établissement de prendre contact avec son assureur afin de vérifier sa situation et, s'il n'est pas couvert pour ce qui concerne**

**les accidents du travail survenus aux stagiaires, de prendre les mesures nécessaires pour l'être** (que ce soit en modifiant ses polices existantes ou en contractant une police spécifique) dans les plus brefs délais.

### **3. Quand et comment procéder à la déclaration DIMONA pour les élèves/étudiants stagiaires ?**

#### a) Quand procéder à la déclaration ?

En règle générale, les élèves/étudiants amenés à effectuer un stage au cours d'une année scolaire ou académique doivent faire l'objet d'une déclaration DIMONA au début de celle-ci (DIMONA IN), si la DIMONA couvre toute l'année scolaire une DIMONA OUT n'est pas utile sauf si l'étudiant est ou se désinscrit de l'établissement scolaire au cours de l'année scolaire ou académique.

#### b) Qui doit procéder à la déclaration DIMONA ?

**L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté royal du 29 juillet 2019 précité assimile à l'employeur « l'établissement d'enseignement ou, s'il n'a pas la personnalité juridique, le pouvoir organisateur ».**

A l'exception de ceux parmi les établissements d'enseignement supérieur qui disposent d'une personnalité juridique propre, c'est le pouvoir organisateur de chaque établissement qui est responsable de l'exécution de l'obligation de déclaration. Chacun d'entre eux est donc libre de s'organiser comme il le juge opportun (déclaration par le personnel des établissements, directement par le PO, ou via un secrétariat social).

Lorsque le lieu de stage est un autre établissement scolaire, c'est l'établissement où l'élève/l'étudiant(e) est inscrit(e) qui doit procéder à la déclaration.

#### c) Comment procéder à la déclaration ?

Les établissements ou pouvoirs organisateurs doivent procéder, par voie informatique, à la déclaration en lien avec leur propre numéro BCE ou numéro d'employeur ONSS. **Il ne doit en aucun cas être fait usage de l'application DDRS ou du numéro BCE destinés à la gestion des membres du personnel subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.**

Vous trouverez en annexe à la présente circulaire un manuel pratique, diffusé par les services de l'ONSS et détaillant la marche à suivre pour créer un numéro d'employeur (uniquement si votre pouvoir organisateur ne dispose pas encore d'un numéro BCE ou d'un numéro ONSS) ainsi que pour procéder à une déclaration DIMONA via un service en ligne.

Complémentaire aux informations déjà reprises dans ce document, vous trouverez ci-dessous les codes à reprendre dans la page intitulée « Caractéristiques de la période » du service de déclaration en ligne:

- Dans la fenêtre « type de travailleur », il convient de sélectionner le code « STG » ;

- Dans la fenêtre « statut » permettant de sélectionner le régime de couverture et d'indemnisation *ad hoc*, il convient de sélectionner le code « ***F2 – Stagiaires avec un régime d'indemnisation accident de travail*** » comme précisé dans l'annexe à la présente circulaire. Le dispositif DIMONA pour les stagiaires non rémunérés ne vise en effet que la couverture en cas d'accident de travail et n'a pas d'autres impacts sur le paiement d'allocations de sécurité sociale (allocations de chômage, aide CPAS, allocations familiales).

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à la présente.

**L'Administratrice générale,**

**Lise-Anne HANSE**

# Nouvelles obligations pour les "petits statuts" - Manuel d'utilisation

## Identification via Wide

Désormais, un numéro ONSS définitif est nécessaire pour les types de travailleurs IVT, TRI ou STG. Si vous n'êtes pas encore enregistré définitivement comme employeur à l'ONSS, vous devez dès lors vous identifier via le service en ligne Wide : [https://www.socialsecurity.be/site\\_fr/employer/applics/wide/index.htm](https://www.socialsecurity.be/site_fr/employer/applics/wide/index.htm).

Vous suivez les étapes ci-dessous:

nl | fr | de Accueil WIDE | Aide | Contact

### Werkgevers Identificatie Des Employeurs

[Quitter]

#### Demande d'identification en tant qu'employeur ONSS

\* Champ requis

⚠ Si vous disposez d'un numéro ONSS encore actif, vous ne devez pas vous (ré)identifier. [Quand faut-il s'identifier?](#)  
⚠ Votre entreprise appartient au secteur public? Allez à la rubrique ... [S'identifier en tant qu'employeur ONSS - secteur public.](#)

J'emploie / je compte employer :

- uniquement des gens de maison (y compris des domestiques)
- à la fois des gens de maison (y compris des domestiques) et d'autres travailleurs
- uniquement des travailleurs non soumis aux cotisations ONSS (hors des personnes en formation non assujetties à la sécurité sociale ('petits statuts'))
- toutes les autres situations (incluant des personnes en formation non assujetties à la sécurité sociale ('petits statuts'))**
  - ▶ 'Petits statuts':
    - ▶ Personnes en formation non assujetties à la sécurité sociale, déclarées en Dimona avec le type travailleur IVT, TRI ou STG.

Suivant

© 2010 Social Security copyright | Version 2.8.5

nl | fr | de Accueil WIDE | Aide | Contact

### Werkgevers Identificatie Des Employeurs

[Quitter]

#### Demande d'identification en tant qu'employeur ONSS

➡ Je dispose d'un numéro d'entreprise :  x  
Vous ne connaissez pas votre numéro d'entreprise? [Consultez l'application "BCE Public Search" du SPF Economie](#)

Je dispose d'un numéro ONSS (définitif ou provisoire)  ?  
Vous ne connaissez pas votre numéro ONSS définitif? [Consultez le répertoire des employeurs](#)

Je ne dispose ni d'un numéro d'entreprise, ni d'un numéro ONSS

Précédent Suivant

**Demande d'identification en tant qu'employeur ONSS** \* Champ requis

**Identification de l'entreprise : compléter les données signalétiques**

Les coordonnées n'ont pas pu être pré-remplies sur base du numéro d'entreprise renseigné car celui-ci est signalé comme inactif par la Banque-Carrefour des Entreprises.

**Données signalétiques**

N° d'entreprise : 0123456789  
 Type d'entreprise : \* Personne physique ?  
 Nom : \* Blanc Prénom : \* Jean  
 Date de création : \* 01/01/2000 (mm/aaaa) ?

**Adresse du siège social**

Rue : \* Rue de la Loi N° : \* 20 Bte :  
 Code postal : \* 1000 Commune : \* Bruxelles  
 Pays : \* Belgique

**Données complémentaires**

Rôle linguistique : \* Français  
 Êtes-vous une entreprise exerçant des activités commerciales ou artisanales? \*  Oui  Non ?  
 Avez-vous ou aurez-vous prochainement des unités d'établissement stables en Belgique? \*  Oui  Non ?

**Commentaires à destination du service d'identification de l'ONSS**

Annuler **Enregistrer**

nl fr de Accueil WIDE | Aide | Contact

**Werkgevers Identificatie Des Employeurs** [ Quitter ]

**Demande d'identification en tant qu'employeur ONSS** \* Champ requis

**Activités : Compléter les données générales**

**Activités : Compléter les données générales**

Introduisez le nombre de travailleurs que vous estimez avoir en service à la fin du premier trimestre d'occupation. \* 1

**Reprises**

Remplissez uniquement cette rubrique si vous reprenez l'activité ou les travailleurs d'un autre employeur.

Numéro ONSS	Reprise de travailleurs	Reprise d'activités	Actions
<input type="text"/>	Choisir...	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	Ajouter

Annuler **Enregistrer**





## Demande d'identification en tant qu'employeur ONSS

\* Champ requis



## Activités : Ajouter un secteur d'activité

Décrivez l'activité principale exercée par votre entreprise ainsi que le type et le nombre de travailleur(s) occupé(s). Si vous exercez une ou plusieurs activités accessoires avec du personnel salarié distinct, décrivez également cette ou ces activité(s) et le personnel occupé. Chaque activité doit être décrite séparément. A la fin de chaque description, cliquez sur "Enregistrer".

## Secteur d'activité

Donnez une description précise de l'activité que **vo**tre entreprise (et non les travailleurs) exerce réellement (et non les activités mentionnées dans les statuts) et pour laquelle sont occupés des travailleurs salariés.

Type d'activité : \* Commerce de détail De : Librairie

Description détaillée de l'activité : vente|revue journal

Date de début de l'activité en tant qu'employeur : \* 01/01/2020

## Travailleurs concernés

Indiquez le nombre et le type de travailleurs qui seront occupés principalement par l'activité décrite ci-dessus. Chaque type de travailleurs doit être renseigné séparément. Pour ce faire, remplissez les champs et cliquez sur le bouton "Ajouter".

Type de travailleur	Commission paritaire	Nombre	Actions
A compléter			
Petits Statuts		1	Ajouter

Annuler

Enregistrer

## Résumé des activités déjà introduites

Type d'activité	Description détaillée de l'activité	Date de début de l'activité en tant qu'employeur	Actions
A compléter			



## Demande d'identification en tant qu'employeur ONSS

\* Champ requis



### Responsabilités : Ajouter un responsable

#### Données du responsable

Type de responsable : \*  ▼

Connaissez-vous le NISS du responsable? \*  Oui  Non

Nom : \*  x Prénom : \*

Sexe : \*  Homme  Femme

Date de naissance : \*  (jj/mm/aaaa) Lieu de naissance : \*

Nationalité : \*  ▼ Pays de naissance : \*  ▼

#### Adresse du responsable

Rue : \*  N° : \*  Bte :

Code postal : \*  Commune : \*

Pays : \*  ▼

Annuler

Enregistrer



## Demande d'identification en tant qu'employeur ONSS

\* Champ requis



### Responsabilités : Ajouter un responsable

#### Données du responsable

Type de responsable : \*  ▼

Connaissez-vous le NISS du responsable? \*  Oui  Non

NISS : \*  x ?

Annuler

Enregistrer



## Demande d'identification en tant qu'employeur ONSS

\* Champ requis



### Responsabilités : Compléter les données de la personne de contact

#### Personne de contact

Nom : \* Blanc

Prénom : \* jean

#### Données de contact

Tél : 0256564545

GSM :

Fax :

E-mail : jean.blanc@liber.be x

Annuler

Enregistrer



## Demande d'identification en tant qu'employeur ONSS



### Données complémentaires : Compléter les données complémentaires

#### Contrôle social

Indiquez dans cette rubrique si vous souhaitez l'intervention d'un inspecteur.

Désirez-vous recevoir la visite d'un contrôleur social? Celui-ci peut vous fournir des informations relatives à vos obligations légales et administratives en tant qu'employeur.

- \*  oui (nous prendrons contact avec vous pour fixer un rendez-vous)  
 non

#### Licences et autorisations

Veuillez mentionner les autorisations et licences dont dispose votre entreprise ou les qualités pour lesquelles cette dernière est connue auprès des autorités, administrations et services



#### Votre compagnie d'assurance pour les accidents du travail

Lorsque vous engagez des travailleurs, vous devez obligatoirement souscrire une assurance contre [les accidents du travail](#).

Avez-vous déjà souscrit une assurance accidents du travail? \*  Oui  Non

Dénomination de la compagnie d'assurance

#### Activités transfrontalières de vos futurs travailleurs

- L'un d'eux percevra-t-il des allocations de chômage dans un autre pays? \*  Oui  Non  
L'un d'eux travaillera-t-il à la fois en Belgique et dans un autre pays? \*  Oui  Non  
L'un d'eux travaillera-t-il aussi pour un autre employeur dans un autre pays? \*  Oui  Non

Annuler

Enregistrer



## Demande d'identification en tant qu'employeur ONSS



### Identification de l'entreprise

Données signalétiques

✔ Complété

N° d'entreprise : 0123456789  
Type d'entreprise : Personne physique  
Nom : Blanc  
Prénom : Jean

[Modifier](#)



### Activités

Données générales

✔ Complété

Nombre de travailleurs prévus: 1

[Modifier](#)

Liste des activités ?

✔ Complété

Type d'activité	Description détaillée de l'activité	Date de début de l'activité en tant qu'employeur	Actions
Commerce de détail	Librairie	01/01/2020	<a href="#">Modifier</a> <a href="#">Supprimer</a>

[Ajouter](#)



### Responsabilités

Responsables ?

✔ Complété

Type de responsable	Dénomination	Identifiant	Actions
Personne physique	Jean Blanc	00010112345	<a href="#">Modifier</a> <a href="#">Supprimer</a>

Mandataire juridique ?

Renseignez dans cette rubrique le mandataire juridique ou, pour les entreprises étrangères, le C/O en Belgique.

[Compléter](#)

Données de contact

✔ Complété

Nom : Blanc  
Prénom : Jean  
Tél. : 0256564545  
E-mail : jean.blanc@lber.be

[Modifier](#)



### Données complémentaires

Données complémentaires

✔ Complété

Dénomination de la compagnie d'assurance : assuré  
L'un d'eux percevra-t-il des allocations de chômage dans un autre pays? : Non  
L'un d'eux travaillera-t-il à la fois en Belgique et dans un autre pays? : Non  
L'un d'eux travaillera-t-il aussi pour un autre employeur dans un autre pays? : Non

[Modifier](#)

[Envoyer](#)



## Confirmation de l'envoi

[Imprimer](#)

Votre demande a bien été enregistrée.  
Le numéro ONSS provisoire qui vous a été attribué est le 51193687-08  
N'oubliez pas de remplir les formalités complémentaires obligatoires pour achever votre demande.

### Formalités complémentaires obligatoires à l'égard de l'ONSS

Pour achever votre demande d'identification et obtenir un numéro ONSS définitif, veuillez envoyer le(s) document(s) suivant(s) à :

*Office National de Sécurité Sociale - Direction Identification  
Place Victor Horta 11  
1060 Bruxelles*

- › Votre demande d'identification comme employeur **signée par un responsable de votre entreprise.**  
 [imprimez votre demande d'identification \(.pdf\)](#)

Dès que l'ONSS aura traité ce(s) document(s) , vous recevrez :

- › Votre numéro ONSS définitif.
- › Votre code Nace (nomenclature générale des activités économiques dans la Communauté Européenne) qualifiant les activités de votre entreprise.
- › La/les catégorie(s) d'employeur qui lui a/ont été attribuée(s).

### Services accessibles dès à présent avec votre numéro ONSS provisoire :

- › Déclarer votre/ vos travailleur(s) via le [service en ligne Dimona](#).
- › Vous [enregistrez](#) sur le portail de la sécurité sociale pour accéder aux services en ligne et pouvoir remplir ainsi vos formalités administratives en tant qu'employeur.

[Fermer](#)

**Remarque :** seules les demandes introduites via l'application Wide non sécurisée doivent être renvoyées par courrier à l'ONSS. Lors d'une demande d'identification via l'application Wide sécurisée, la procédure complète peut être effectuée en ligne.

## Déclaration Dimona

A partir de la Release Dimona du 17 décembre , un nouveau type de travailleur est ajouté en Dimona: STG (Stagiaire régime accidents du travail). Ce type de travailleur est applicable à partir du 1er janvier 2020. Les déclarations dont la date de début de prestation est antérieure au 01 janvier 2020 seront refusées.

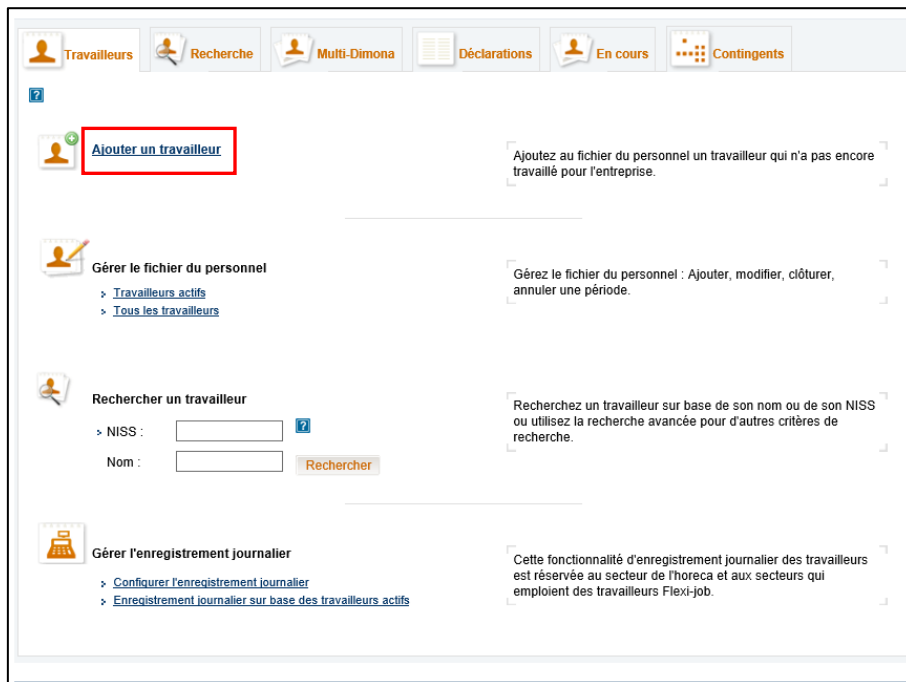
Les formations professionnelles individuelles et les stages de transition gardent leur Dimona spécifique (types de travailleurs 'IVT' et 'TRI'). Celle-ci devra toutefois aussi être étayée de données complémentaires à partir du 1er janvier 2020 (voir ci-après).

- **Service en ligne Dimona sécurisé**

Vous devez d'abord vous loguer, de manière à ne plus devoir vous identifier en tant qu'employeur, ensuite:

1. **Identifiez le travailleur**

Saisissez le NISS. Si vous ne disposez pas de cette information, saisissez les données d'identification.



The screenshot displays the Dimona web interface with a navigation bar at the top containing icons and labels for 'Travailleurs', 'Recherche', 'Multi-Dimona', 'Déclarations', 'En cours', and 'Contingents'. Below the navigation bar, there are four main sections:

- Ajouter un travailleur**: A button highlighted with a red box. To its right, a text box explains: 'Ajoutez au fichier du personnel un travailleur qui n'a pas encore travaillé pour l'entreprise.'
- Gérer le fichier du personnel**: Includes links for 'Travailleurs actifs' and 'Tous les travailleurs'. To its right, a text box states: 'Gérez le fichier du personnel : Ajouter, modifier, clôturer, annuler une période.'
- Rechercher un travailleur**: Features input fields for 'NISS' and 'Nom', and a 'Rechercher' button. To its right, a text box says: 'Recherchez un travailleur sur base de son nom ou de son NISS ou utilisez la recherche avancée pour d'autres critères de recherche.'
- Gérer l'enregistrement journalier**: Includes links for 'Configurer l'enregistrement journalier' and 'Enregistrement journalier sur base des travailleurs actifs'. To its right, a text box notes: 'Cette fonctionnalité d'enregistrement journalier des travailleurs est réservée au secteur de l'horeca et aux secteurs qui emploient des travailleurs Flexi-job.'

**17** **Étape 1 : Identification du travailleur**

Je connais le NISS :

Je ne connais pas le NISS

Nom : \*  Prénom : \*

Initiale du second prénom :  Sexe :

Date de naissance : \*  (j/mm/aaaa)

Lieu de naissance : \*

Pays de naissance :

Nationalité :

Adresse : \*  N° : \*

Boîte :

Code postal : \*  Commune : \*

Pays :

\* Champs requis

[Abandonner](#)

**Ajout d'une période**

1. Travailleurs
2. Caractéristiques
3. Période
4. Aperçu

**2. Donnez des informations supplémentaires concernant le travailleur :**

Pour ajouter ce type de travailleur dans Dimona (application web), vous choisissez la commission paritaire XXX - Autres et vous sélectionnez le type de travailleur «Stagiaire régime accidents du travail - STG»(ou type IVT ou TRI).

**17** **Étape 2 : Caractéristiques de la période**

**Commission paritaire**

CP \*

**Type de travailleur**

Type de travailleur \*

**Données calcul prime d'assurance des accidents de travail**

Ouvrier/employé : \*

Classe de risque :

Statut : \*

\* Champs requis

[Précédent](#) [Abandonner](#)

Choisissez le type de travailleur: Employé ou Ouvrier.

En fonction du type d'emploi, vous avez une sélection des différents risques de l'activité.


Choisissez le type de stagiaire.

### 3. Indiquez quand ce travailleur va travailler :

Saisissez la date de début et la date de fin. La date de fin est obligatoire pour ce type de travailleur.

**17** **Étape 3 : Détails de la période**

Date de début : \*    
(jj/mm/aaaa)

Date de fin : \*    
(jj/mm/aaaa)

\* Champs requis

[Précédent](#) [Abandonner](#) [Suivant](#)

### 4. Vérifiez l'aperçu de la déclaration et confirmez


Contrôlez les données saisies et corrigez-les si nécessaire.

Dans la case « Référence », vous pouvez ajouter des informations utiles.

**17** **Étape 5 : Aperçu de la déclaration**

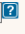
**Employeur**

N° d'entreprise :  N° ONSS : **42901935**

Votre référence pour l'employeur :  

**Données du travailleur**

NISS :


Votre référence pour le travailleur :  

**Détails de la déclaration**

Commission paritaire : **Autre - xxx** Type de travailleur : **Stagiaire régime accidents du travail - STG**

Ouvrier/employé : **Employé** Classe de risque : **402** Statut : **F2**

**Simulation de la déclaration**

Type	Date de début	Date de fin	Déclaration d'office	Votre référence pour la déclaration
Dimona IN	10-01-2020	11-01-2020	Non	<input type="text"/> 

**Ajust d'une période**



- 1. Employeur
- 2. Travailleurs NISS:
- 3. Caractéristiques XXX - STG
- 4. Période
- 5. Aperçu


[Précédent](#) [Abandonner](#) [Confirmer](#)




## 5. Confirmation de réception

Vous recevez une confirmation de réception. Sur cette confirmation est indiqué si la déclaration a été acceptée, refusée ou en attente.

 **Confirmation de réception** 

 Imprimer

 Nous vous confirmons la réception de votre déclaration dont le détail est repris ci-dessous.  
La notification correspondante sera envoyée via votre canal officiel.

**Déclarations**

Type de déclaration :	<b>Dimona IN</b>	N° de déclaration :	<b><a href="#">600170551874</a></b>
Statut de la déclaration :	<b>Acceptée</b>	Date / Heure d'envoi :	<b>26-11-2019 09:43</b>
Date/Heure de début :	<b>10-01-2020</b>	Date/heure de fin :	<b>11-01-2020</b>
Votre référence pour l'employeur :	-	Votre référence pour le travailleur :	-
Votre référence pour la déclaration :	-		

**Employeur**

Dénomination :	<input type="text"/>	N° d'entreprise :	<input type="text"/>
		N° ONSS :	<input type="text"/>

**Travailleurs**

NISS :	<input type="text"/>	Nom :	<b>ORIOUS FICTIF</b>
Prénom :	<b>FICTIF ORIOUS</b>		

[Liste des périodes du travailleur](#) [Home Dimona](#)

Pour visualiser cette déclaration dans votre fichier du personnel, vous cliquez sur le numéro de la déclaration.

 **Confirmation de réception** 

 Imprimer

 Nous vous confirmons la réception de votre déclaration dont le détail est repris ci-dessous.  
La notification correspondante sera envoyée via votre canal officiel.

**Déclarations**

Type de déclaration :	<b>Dimona IN</b>	N° de déclaration :	<b><a href="#">600170551874</a></b>
Statut de la déclaration :	<b>Acceptée</b>	Date / Heure d'envoi :	<b>26-11-2019 09:43</b>
Date/Heure de début :	<b>10-01-2020</b>	Date/heure de fin :	<b>11-01-2020</b>
Votre référence pour l'employeur :	-	Votre référence pour le travailleur :	-
Votre référence pour la déclaration :	-		

**Employeur**

Dénomination :	<input type="text"/>	N° d'entreprise :	<input type="text"/>
		N° ONSS :	<input type="text"/>

**Travailleurs**

NISS :	<input type="text"/>	Nom :	<b>ORIOUS FICTIF</b>
Prénom :	<b>FICTIF ORIOUS</b>		

[Liste des périodes du travailleur](#) [Home Dimona](#)



- **Service en ligne Dimona non-securisé**

1. **Qui est l'employeur ?**

Identifiez l'employeur avec le numéro d'entreprise ou le numéro d'identification ONSS et sélectionnez un type de déclaration (le type Dimona In est sélectionné par défaut).

The screenshot shows the Dimona web application interface. At the top, there is a navigation bar with 'nl | fr | de' on the left and '[ No secure Version ] | Home Dimona' on the right. Below the navigation bar is the Dimona logo. The main content area is divided into two sections:

- 1. Identifier l'employeur**: This section contains a dropdown menu labeled 'N° d'entreprise' and an input field with a clear button 'x'.
- 2. Sélection du type de déclaration**: This section contains four radio button options, each with a calendar icon and a list of actions:
  - Dimona IN** (selected):
    - Vous souhaitez
      - Déclarer un nouveau travailleur
      - Déclarer une nouvelle période pour un travailleur existant
  - Dimona OUT**:
    - Vous souhaitez clôturer une période
  - Modification**:
    - Vous souhaitez modifier une période
  - Annulation**:
    - Vous souhaitez annuler une période.

At the bottom right of the form, there is a 'Suivant' button.

Les données de l'employeur sont montrées à l'écran :

The screenshot shows the Dimona web application interface at the 'Etape 1 : Identification de l'employeur' step. The navigation bar and logo are the same as in the previous screenshot. The main content area is divided into two sections:

- Identification de l'employeur**: This section contains a form with the following fields:
  - Dénomination :
  - N° d'entreprise :
  - N° ONSS :
  - Adresse :
- Ajout d'une période**: This section contains a sidebar with a list of steps:
  - Employeur (selected)
  - Travailleurs
  - Caractéristiques
  - Période
  - Aperçu

At the bottom left of the form, there is an 'Abandonner' link. At the bottom right, there is a 'Suivant' button.

## 2. Identifiez le travailleur

Saisissez le NISS (numéro d'identification à la sécurité sociale).

Si vous ne disposez pas de cette information, saisissez les données d'identification.

nl fr de [ No secure Version ] | Home Dimona

# Dimona

### 17 Étape 2 : Identification du travailleur

Je connais le  
NISS : \*  x

Je ne connais pas le NISS

Nom : \*  Prénom : \*   
Initiale du second prénom :  Sexe : \*

Date de naissance : \*  (jj/mm/aaaa)

Lieu de naissance : \*

Pays de naissance :

Nationalité :

Adresse : \*  N° : \*   
Boîte :

Code postal : \*  Commune : \*   
Pays :

\* Champs requis

**Ajout d'une période**

1. Employeur	✓
<b>2. Travailleurs</b>	←
3. Caractéristiques	
4. Période	
5. Aperçu	

[Précédent](#) [Abandonner](#)

### 3. Donnez des informations supplémentaires concernant le travailleur :

Pour ajouter ce type de travailleur dans Dimona (application web), vous choisissez la commission paritaire XXX - Autres et vous sélectionnez le type de travailleur «Stagiaire régime accidents du travail - STG»(ou type IVT ou TRI).

**Étape 3 : Caractéristiques de la période**

Commission paritaire  
CP \* Autre - xxx

Type de travailleur  
Type de travailleur \* Stagiaire régime accidents du travail - STG

Données calcul prime d'assurance des accidents de travail  
Ouvrier/employé : \* Employé  
Classe de risque : 401 - Employé sédentaire  
Statut : \* F1 - Stagiaires avec le régime d'indemnisation accident du travail

\* Champs requis

Suivant

Précédent Abandonner Suivant

Choisissez le type de travailleur:  
Employé ou Ouvrier.

En fonction du type d'emploi, vous  
avez une sélection des différents  
risques de l'activité.

Choisissez le type de  
stagiaire.

### 4. La période durant laquelle le travailleur va travailler :

Saisissez la date de début et la date de fin. La date de fin est obligatoire pour ce type de travailleur.

ni fr de [ No secure Version ] | Home Dimona

**Dimona**

**Étape 4 : Détails de la période**

Date de début : \* 12/01/2020  
Date de fin : \* 12/01/2020

\* Champs requis

Suivant

Précédent Abandonner Suivant

**Ajout d'une période**

1. Employeur ✓
2. Travailleurs ✓  
NISS: I
3. Caractéristiques ✓  
XXX - - STG
4. Période ←
5. Aperçu

## 5. Vérifiez l'aperçu de la déclaration et confirmez

Contrôlez les données saisies et corrigez-les si nécessaire.

Dans la case « Référence », vous pouvez ajouter des informations utiles.

nl | fr | de [ No secure Version ] | Home Dimona

# Dimona

17 **Étape 5 : Aperçu de la déclaration**

### Employeur

N° d'entreprise :  N° ONSS :

Votre référence pour l'employeur :

### Données du travailleur

NISS :

Votre référence pour le travailleur :

### Détails de la déclaration

Commission paritaire : **Autre - xxx** Type de travailleur : **Stagiaire régime accidents du travail - STG**

Ouvrier/employé : **Employé** Classe de risque : **401** Statut : **F1**

Type de déclaration	Date de début	Date de fin	Votre référence pour la déclaration
Dimona IN	12-01-2020	12-01-2020	<input type="text"/>

### Ajout d'une période


1. Employeur	✓
2. Travailleurs NISS: <input type="text"/>	✓
3. Caractéristiques XXX - - STG	✓
4. Période	✓
5. Aperçu	←

[Précédent](#) [Abandonner](#)


## 6. Confirmation de réception

Vous recevez une confirmation de réception. Sur cette confirmation est indiqué si la déclaration a été acceptée, refusée ou en attente. Sur base du numéro de déclaration vous pouvez via le web sécurisé consulter le détail de la déclaration.

nl | fr | de [ No secure Version ] | Home Dimona



### Confirmation de réception [Imprimer](#)

 Nous vous confirmons la réception de votre déclaration dont le détail est repris ci-dessous.  
La notification correspondante sera envoyée via votre canal officiel.

#### Déclarations

Type de déclaration :	<b>Dimona IN</b>	N° de déclaration :	<b>600170552177</b>
Statut de la déclaration :	<b>Acceptée</b>	Date / Heure d'envoi :	<b>26-11-2019 10:09</b>
Date/Heure de début :	<b>12-01-2020</b>	Date/heure de fin :	<b>12-01-2020</b>
Votre référence pour l'employeur :	-	Votre référence pour le travailleur :	-
Votre référence pour la déclaration :	-		

#### Employeur

Dénomination :	<input type="text"/>	N° d'entreprise :	<input type="text"/>
		N° ONSS :	<input type="text"/>

#### Travailleurs

NISS :	<input type="text"/>	Nom :	<input type="text"/>
Prénom :	<input type="text"/>		

[Home Dimona](#)